

Une Institution disparue

Les Confréries de Charité du Mantois

Par Jacques CHARLES (de Serquigny)

Le problème de la destination à donner à la dépouille des morts est, semble-t-il, aussi vieux que le Monde; et l'inhumation des corps a été adoptée, de toute évidence, d'une façon générale depuis l'implantation du christianisme en nos contrées.

Les confréries qui doubtaient le plus souvent les corporations de métiers, et qui constituaient autant de «familles spirituelles», prirent la relève, au Moyen-Âge, du groupe tribal, familial ou religieux qui assumait, jusqu'à cette époque la conduite et la mise en terre des défunts.

Les membres de la confrérie, désignés «à tour de rôle» (et c'est bien là le cas d'employer cette expression), fournissaient les porteurs de flambeaux de l'escorte du Saint Viatique que l'on portait à celui qui allait mourir. Ils assistaient en corps à la cérémonie funèbre et assuraient, en se relayant, le transport de la dépouille du défunt, d'abord de son domicile à l'église, puis, de là au cimetière voisin.

De leurs propres deniers, ils s'obligeaient à faire dire chacun au moins une messe pour le confrère décédé; et ils faisaient célébrer «des deniers de la boîte à offrandes», le lendemain de la fête du saint patron de la confrérie, une messe solennelle de «Requiem», à l'intention des membres défunts de leur association.

Comme durant sa vie, à cette époque, et dans notre pays, tout homme ou femme était inscrit pour le moins sur les rôles d'une confrérie, qu'elle soit corporative ou de dévotion, le problème de l'inhumation se trouvait résolu, sauf pour ceux qui n'appartenaient pas à la communauté locale, mais résidaient fortuitement sur le territoire de la paroisse au moment de leur décès.

C'était le cas notamment des étrangers, voyageurs, pèlerins, marchands ou pauvres mendiants qui sillonnaient les routes et qui risquaient

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 19/05/1970, puis publiée sous cette référence:

CHARLES (Jacques), *Une Institution disparue: les Confréries de Charité du Mantois*. Le Mantois 21 — 1971: Bulletin de la Société «Les Amis du Mantois» (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaïse, 4^e trim. 1970, p. 35-42.

d'être délaissés s'ils allaient de vie à trépas loin de leur résidence habituelle.

Aussi vit-on, dans certaines régions, et particulièrement en Normandie, des hommes se grouper en « confrérie » et, « par charité », à l'image du vieux Tobie dont l'exemple est cité dans l'Ancien Testament, assurer avec piété l'inhumation de ces isolés.

Lorsque, par la suite, en raison de la diminution de la pratique religieuse, les confréries de dévotion eurent tendance à disparaître ou à se reconvertir; les « Confréries de charité » prirent le relai et assurèrent d'une façon générale les derniers devoirs à rendre aux défunts, assumant ainsi un véritable « service public » bénévole.

Il faut noter à ce sujet que, lors des grandes épidémies des xv^e et xvi^e siècles, les « Frères de charité », qu'en langue populaire on avait baptisés « Charitons », furent souvent les seuls à s'occuper de l'ensevelissement des pestiférés.

De nos jours, on compte encore une centaine de confréries de charité en exercice dans le département de l'Eure, une trentaine dans le Calvados comme en Seine-Maritime, quelques-unes dans le diocèse de Coutances.

Le Mantois, dont une partie relevait d'ailleurs autrefois du diocèse de Rouen, a possédé, lui aussi ses confréries de charité; et si, de nos jours, elles ont complètement disparu, il a semblé intéressant d'en rappeler le souvenir avant qu'il ne soit complètement effacé.

Un article déjà ancien, publié dans le « Courrier de Mantes » signalait à Aincourt l'existence d'une confrérie de saint Martin comptant encore une vingtaine de membres à l'époque: « C'était à l'origine une association de charité dont le rôle principal résidait en l'ensevelissement des morts. Les anciens du village se souvenaient encore du costume que revêtaient les membres de cette association pour les cérémonies funèbres... »

Le bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (année 1896, page 21) mentionne un acte de la Charité Saint-Hilaire-de-Blaru du 4 avril 1773 confirmant le retrait du chaperon pour un confrère qui s'obstinait à porter des houzeaux aux processions et inhumations.

Armand Cassan, dans sa « Statistique de l'arrondissement de Mantes » publiée en 1833, mentionne que la Confrérie de charité de Bréval fut érigée par bulle papale en septembre 1534.

M. le Docteur Gaudichard, dans son exposé sur Haute-Isle devant les membres de la Société des Amis du Mantois, le 2 avril 1932, donnait ces précisions: «La charité était une institution semi-laïque et religieuse, composée d'hommes de bonne volonté qui s'assistaient et se faisaient cortège aux enterrements. Ils éalisaient chaque année un prévost qui, pendant tout le temps de son exercice, arborait à la porte de sa maison l'effigie du patron de la Charité (à Haute-Isle: Saint-Vincent).

«Chaque Charité avait son «cliqueteux» ou sonneur, qui balançait au bout de chaque bras et sans interruption deux petites cloches, ou tintenelles. Il précédait le clergé dans chaque cortège, vêtu d'une robe rouge avec galons d'or. Les Frères de la Charité portaient une robe noire avec col marin galonné de blanc. Ils marchaient devant le mort avec un long cierge à la main...

Dans leur ouvrage «Mantes et son arrondissement», Bourselet et Clérisse écrivent à propos de Limetz, à la page 123: «Comme la plupart des paroisses du voisinage, Limetz a possédé une confrérie, connue sous le nom de Charité, établie en 1701, et qui existait encore à la fin du XIX^e siècle».

(La page 125 comporte la photographie d'un cortège funèbre, avec participation de la Charité. On peut voir le tintenellier, le porte-bannière, les deux acolytes, un porteur de cierge enrubanné (sans doute le cierge de l'Offerte), deux porteurs de torchères et trois autres Frères. Comme légende: «Confrérie de Charité».

Les mêmes auteurs, parlant de la commune de Longnes, écrivent à la page 175: «Longnes, comme la plupart des communes de notre région, possédait une confrérie de Charité. Cette vieille institution, fondée au Moyen-Âge, subsista dans cette paroisse jusqu'en 1927. Ce fut la dernière à disparaître de notre arrondissement, c'est pour cela que nous en parlons de préférence ici. Cette société, reconstituée en 1559 par une bulle du Pape Paul IV, avait pour but, comme d'ailleurs toutes ses semblables, de secourir les malades et d'inhumer les morts.

«Le costume de ses membres se composait d'une calotte noire, espèce de barette, d'un grand col blanc, d'une robe de serge noire, et d'une écharpe rouge brodée de jaune et terminée par des franges de même couleur.

«Le clocheteur (clocheteux ou cliqueteux) portait par dessus sa robe un vêtement rouge bordé de jaune. Une clochette dans chaque main, il

parcourait le village et annonçait le jour et l'heure des enterrements. Il marchait en tête des convois funèbres en balançant ses clochettes, pendant tout le temps du parcours, de la maison du défunt à l'église, et jusqu'au cimetière.

«La confrérie de Charité de Longnes possédait une bannière qui lui avait été donnée en 1608.»

À propos de la même institution, une monographie de Longnes, rédigée à l'occasion de l'Exposition de 1900 par l'instituteur de la Commune nous apporte de précieux détails: «Les Frères prêtent leur office charitablement, c'est-à-dire sans pouvoir réclamer de rétribution quelconque. Le produit de la générosité des familles entre dans la caisse de la confrérie... La bannière qui conduit les Frères dans les cérémonies religieuses et funèbres porte la date de 1608. La Charité possédait avant la Révolution des biens assez considérables, notamment une maison dont une partie subsiste encore. On y remarque au-dessus d'une porte un écusson ou emblème religieux: (I.H.S.), un four (qui paraît avoir servi de four banal (?)) et une chambre qui porte le nom de «chambre de l'Évêque».

«Supprimée en 1794, la Confrérie fut rétablie en 1802, mais ne reçut comme indemnité de ses biens confisqués que la somme de 228 francs. Ses membres revêtaient dans l'exercice de leurs fonctions une robe courte de serge noire, un grand col blanc, une barette, une écharpe rouge en sautoir, seul le clocheteur se distingue des autres par une dalmatique rouge. C'est dans ce costume qu'il ouvre la marche des convois, précédant l'échevin de la confrérie qui porte la bannière tandis que les frères portent le corps à bras.

«Trois fois par an, le 20 janvier (Saint-Sébastien), le 16 août (Saint-Roch), le premier dimanche de septembre (jour dit du «Siège»), un service funèbre est célébré à la mémoire des bienfaiteurs décédés. À cette date, un déjeuner est offert aux bienfaiteurs qui paient la cotisation annuelle.» (Les ustensiles de cuisine et la table, ainsi que tout ce qui est nécessaire pour ce repas de corps est la propriété de la Confrérie. Elle a disparu en 1926, faute de recrutement).

Une pièce, conservée aux Archives départementales de Versailles au dossier G. 123, nous apprend qu'une confrérie de Frères de Charité pour l'inhumation des trépassés fut érigée en 1642 en l'église Notre-Dame de Meulan. Les confrères devaient procéder aux inhumations, non seulement des membres de la confrérie, mais encore des «infectés de contagion»,

«épidémie et peste». La Charité comprenait un prévôt, un échevin et douze Frères servants.

«Les dits Frères servants, prévôt et chapelain étaient destinés d'aller inhumer les corps des frères et sœurs en quelque âge et condition qu'ils soient, pourvu qu'ils en soient avertis. Ils enterreront tous indifféremment lesdits frères et sœurs, étant mandés, et de quelque maladie qu'ils soient morts, et tant pauvres que riches; pour les dits pauvres, porteront un drap pour l'ensepulture s'il n'y en avait point, aux frais et dépens de la Confrérie».

Bourselet et Clérisse écrivent (Op. cit.) à la page 329 de leur livre à propos de l'église de Mézières: «Dans la nef, on remarque un grand tableau du xvii^e siècle d'un certain intérêt pour l'Histoire des Confréries de Charité et de leur costume: il représente un enterrement. Cette confrérie de Mézières, sous l'invocation de Saint-Roch et de Saint-Sébastien était célèbre de loin».

Ce tableau mérite en effet que l'on s'y arrête, car il a valeur de document: c'est une peinture sur toile du xvii^e siècle, fixée au mur méridional de la nef, et qui porte les inscriptions suivantes: «Ce tableau a été réparé ce 2 juin 1720 du temps du sieur Gabriel Guitel, prévost, et le dit sieur P. Cacheux, échevin; Félix Crétté, prévost, a fait restaurer ce tableau an (sic) 1844 - H.L. 1876.» (oestaurateur probable).

En tête du cortège marche un tintenellier, revêtu de sa dalmatique et agitant ses deux clochettes, puis un frère de charité portant la bannière de la Confrérie, sur laquelle on distingue l'image de ses deux patrons: Saint-Roch, accompagné de son chien et d'un petit ange; et Saint-Sébastien, attaché à un arbre selon le thème habituel.

Sur un même rang s'avancent deux porte-cierges, encadrant le portecroix de la Charité, puis deux petits clercs, l'un tenant le «Matheloge», l'autre les mains jointes, ensuite le chapelain de la Charité, escorté de deux chapiers. Viennent ensuite quatre Frères portant à bras la bière, un Frère tenant à la main le bénitier, trois autres Frères et un dernier enfin avec la «bourse à aumônes» dont on voit dépasser le plateau à offrandes. Quatre personnages, deux hommes et deux femmes suivent le cercueil, les deux premiers sont en deuil.

Les Charitons portent le bonnet rond noir, la soutanelle de serge noire, le rabat blanc et le chaperon en sautoir sur l'épaule gauche. Les trois ecclésiastiques portent la soutane, le surplis blanc, le rabat clérical à bande

médiane blanche, la chape, et sont coiffés de la barrette carrée. Seul le chapelain porte à l'avant-bras gauche, à la manière d'un manipule, le chapeiron à la marque de la Confrérie.

Les petits clercs sont vêtus d'une longue aube blanche coupée à la taille par une ceinture rouge. Ils sont coiffés d'un bonnet rond rouge. La croix portée en tête du cortège n'est pas une croix processionnelle, mais une croix sans bâton, celle qui est utilisée au cours de la messe de funérailles pour la lecture de l'Évangile et pour l'Offerte.

Les deux personnages en deuil qui suivent immédiatement le cortège sont: l'un coiffé d'un chapeau à plumes, l'autre nu-tête. Ils semblent par leur costume appartenir à la bourgeoisie ou même à la petite noblesse. Quant aux deux femmes, l'une a l'aspect d'une bourgeoise, l'autre d'une paysanne ou d'une servante.

L'allure générale de ces personnages permet de dater ce tableau de la fin du règne de Louis XIII, ce qui ne manque pas de vraisemblance lorsque l'on sait que la Confrérie de Charité de Mézières fut érigée canoniquement en 1610 par bulle du pape Paul V. Une copie de ce document se trouve d'ailleurs exposée dans une chapelle latérale dédiée à saint Roch.

Edmond Bories, dans son « Histoire du canton de Meulan » (1907) écrit à la page 378: « Dans la paroisse de Vaux-sur-Seine existe une institution dite « Confrérie de Charité ». Cette institution est certainement très ancienne. Elle avait été fondée au Moyen-Âge pour venir en aide aux malheureux atteints par les épidémies et les pestes de cette époque et dont la plupart étaient abandonnés par les administrations municipales.

« Cette confrérie laïque a subsisté par la force de la tradition. Placée sous l'invocation de Saint-Roch, elle a traversé bien des siècles et conservé l'idée charitable et généreuse d'accompagner les morts à leur dernière demeure.

« À ces cérémonies funèbres, il y a un prévôt qui porte la croix, accompagné de deux échevins portant chacun un flambeau. Leur costume se compose d'une robe courte de serge noire, d'un grand col blanc; pour coiffure, une barrette. C'est parmi les anciens échevins que l'on choisit le prévôt. Cette confrérie conserve des pratiques religieuses, entre autres de faire célébrer une messe chaque premier samedi du mois pour les frères de la Confrérie vivants et décédés ».

Il existe dans l'église de Vétheuil, à l'extrémité du bas-côté Nord, une chapelle fermée par une clôture en bois sculpté et polychromée. C'est l'an-

cienne chapelle de la Charité. Sur le mur occidental, une peinture à demi effacée représente un cortège funèbre. On peut lire encore l'inscription suivante: «Messire Gabriel Morin, secrétaire du Roi, bienfaiteur de cette Confrérie, décédé à Paris l'an 1771, dont le père en avait été prévost, est mort dans son année d'exercice, lui a légué par testament une somme de 300 l. qui ont été employés en l'année 1773 pour lambrisser la chapelle et en rafraîchir les peintures qui avaient été peintes autrefois aux dépens de Robert Bouché, prévost et de Jean Grisan, échevin ».

La peinture laisse paraître tout d'abord le tintenellier, ayant une clochette dans chaque main, vêtu d'une dalmatique rouge ornée de symboles funèbres, puis un Frère de Charité portant une bannière également rouge au centre de laquelle est figuré un ostensor entouré de deux anges agenouillés.

Viennent ensuite le porte-croix flanqué de deux acolytes portant des flambeaux, puis le chapelain escorté de deux Frères, suivi de quatre autres Frères portant le cercueil à bras et enfin cinq autres charitons portant des flambeaux. Tous les Frères portent le bonnet carré, le rabat blanc, la soutanelle noire. Les chaperons, de petite dimension, sont de couleur rouge. Le chapelain est en surplis et porte son chaperon au bras gauche, à la manière d'un manipule.

La Charité de Vétheuil a fait l'objet d'une étude très complète de M. G. Réaumont, parue en 1930 dans le bulletin de la « Société historique artistique et scientifique de Mantes et du Mantois » (page 63).

Un résumé permettra d'en fixer les détails les plus importants: la Confrérie comprenait statutairement un prévôt, un échevin et au moins treize confrères. Elle avait deux messes par semaine, une messe basse le dimanche en plus de la grand-messe paroissiale qui était d'obligation; et une messe solennelle avec procession le jeudi.

Le prévôt était receveur et administrateur. Il rendait des comptes annuellement, dans l'octave de la fête du Saint-Sacrement devant le curé, le vicaire ou le chapelain et au moins six Frères servants; après quoi avait lieu l'élection du nouveau prévôt et du nouvel échevin (ou conseiller). Quant aux Frères servants, ils étaient pris selon l'ordre d'inscription à la Confrérie.

Deux registres de la Charité, l'un allant de 1647 à 1680, l'autre de 1680 à 1712 sont conservés au presbytère de Vétheuil. Ils renferment les noms des confrères, les comptes du prévost et de l'échevin. Ils laissent entrevoir

que la Confrérie se recrutait dans une trentaine de paroisses, ce qui sous-entend qu'il devait y avoir des membres plus ou moins honoraires.

Les ressources étaient constituées par les cotisations des confrères, les redevances versées par les familles des défunts, les rentes provenant des legs faits à la Charité, les dons de toute nature et aussi les amendes infligées aux membres défaillants ou qui transgressaient les statuts. Les dépenses comprenaient l'entretien des ornements, de la croix, des clochettes, des torchères; le traitement du chapelain et celui du sonneur, les redevances versées au curé et au vicaire, les gages des petits clercs, la participation aux frais des prédicateurs, le luminaire, les frais de déplacement des membres de la confrérie lors des obsèques de confrères habitant au loin, l'entretien de la chapelle de la Charité, dans l'église paroissiale; tout cela étant réglé par le prévôt.

Quant à l'échevin, il tenait les comptes des quêtes, dont le produit était destiné en grande partie à faire célébrer des messes pour les défunts. Curieusement, il était également chargé de régler les dépenses occasionnées par la récolte du vin et l'entretien des fûts. Les Frères en effet allaient « quêter le vin » dans les villages et certains confrères acquittaient en boisson le montant de leurs cotisations. Le vin s'avérait semble-t-il nécessaire, tant pour boire aux réunions du « Siège » que pour « reconforter » le sonneur ou les frères qui s'étaient rendus au loin pour une inhumation. Parfois même, le prévôt payait en supplément du pain et du fromage!

Les Frères assistaient en corps à la messe du premier dimanche du mois et aux grandes fêtes. La Veille, le tintenellier faisait le tour du village et chantait aux carrefours un hymne approprié à la cérémonie. À la Toussaint et aux Rameaux, les Frères se rendaient au cimetière. Ils portaient le dais le jour de la Fête-Dieu et, le soir de la Saint-Jean, ils allumaient le Feu de Joie après en avoir fait trois fois le tour en chantant.

Pour les enterrements, une heure avant la cérémonie, le sonneur se rendait à l'église et tintait la cloche: trois coups pour le prévôt, trois coups pour l'échevin, deux coups pour chacun des Frères; après quoi il revêtait sa dalmatique et parcourait le bourg en agitant ses tintenelles. Il se découvrait à chaque carrefour en psalmodiant: « Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, gens de bien ici présents, écoutez-moi s'il vous plaît: notre frère (ou sœur) est décédé (e) (ici son nom). Ceux qui assisteront à son convoi auront quarante jours de pardon comme il est dit dans la bulle de Notre saint Père le Pape. Dites pour lui (ou elle) un pater et un ave. Priez Dieu pour les Trépassés ».

Ceux qui rencontraient le tintenellier se découvraient, les femmes se signaient. Quant à celui-ci, avant de rentrer à l'église, il passait à la maison mortuaire pour « donner » l'eau bénite.

Les Frères, en s'habillant, s'inclinaient devant la croix, embrassaient leur soutane, s'inclinaient devant le maître-autel en récitant le pater. Il va sans dire que tout manquement donnait lieu à des amendes.

On peut voir encore, dans l'ancienne chapelle de la Charité, dans l'église de Vétheuil, la copie encadrée de la bulle du pape Grégoire XIII érigeant canoniquement la Confrérie de Charité de Vétheuil, le 10^e jour des calendes de mai, 22 avril 1583.

Il y avait aussi autrefois une Confrérie de Charité à la Villeneuve-en-Chevrie. Placée sous le vocable de Saint-Hubert, elle a disparu dans les premières années du xx^e siècle.

Un article ancien du « Courrier de Mantes » relatif à Wy-dit-Joli-Village signale l'existence autrefois dans cette commune d'une confrérie de Charité sous le vocable de Saint-Romain par le cardinal Dominique de La Rochefoucaud, archevêque de Rouen: « Le rôle de ses adeptes était de rendre les suprêmes devoirs aux morts et d'accompagner le Saint-Sacrement lorsqu'il était porté aux malades. Association de douze membres, âgés de plus de dix-huit ans, elle était présidée par un prévôt et un échevin choisis parmi les membres de la Confrérie. Les associés étaient obligés de porter eux-mêmes, ou de déléguer pour cette besogne des commis âgés de plus de dix-huit ans, tous les corps des morts de la paroisse et du hameau pendant une année, et ce, sans dérogation possible ».

D'autres communes ont certainement possédé, elles aussi, leur Confrérie de Charité, et des recherches systématiques apporteraient, sans nul doute des renseignements intéressants sur leurs usages ou leur comportement.

Bornons-nous à dégager, pour l'instant, les grandes lignes de ce que nous connaissons déjà sur le sujet: les confréries de Charité étaient composées en général de quatorze membres. Dans les cortèges le sonneur marchait en tête, agitant ses deux clochettes dont l'une était d'un ton inférieur à l'autre. On le nommait encore clocheteux, tintenellier ou campenellier; et ces différentes appellations lui venaient des cloches, tintenelles ou campagnes (du latin: « campana ») qu'il mettait en branle. On le qualifiait parfois de cliqueteux parce que durant le temps de la Passion, il remplaçait ses clochettes par de lourdes crécelles de bois appelées « cli-

quettes». On le désignait encore sous le terme de «Crieur des Patenôtres», parce qu'à certains jours il allait par les rues, réclamant des prières pour les défunts dont il annonçait le décès. Il était revêtu d'une sorte de dalmatique, assez semblable à celle des diacres, et que l'on nommait «tabar».

Derrière lui venait la bannière, ornée de l'effigie du patron de la Charité, portée par l'échevin tandis que le prévôt tenait la croix. Parfois une croix oriflammée remplaçait l'une et l'autre. Ces deux «officiers» de la Charité, de même que les frères servants, étaient revêtus d'une courte robe de serge noire, ornée d'un collet blanc, par dessus laquelle ils portaient en sautoir une large écharpe dénommée «chaperon».

Parfois, dans les paroisses rurales, le prévôt portait surplis, lorsque par ailleurs il assumait la charge de «clerc d'office», c'est-à-dire sensiblement les fonctions liturgiques dévolues habituellement au sous-diacre.

Le chapelain de la Charité venait ensuite, portant le surplis et la chape, ayant au bras, à la façon d'un manipule, le chaperon à la marque de la Confrérie.

Quatre Frères servants le suivaient, «crochant le mort», c'est-à-dire portant le cercueil à bras; et, derrière eux, cinq Frères ayant sur l'épaule droite un flambeau ou «torchère» plus ou moins décoré; l'un tenant à la main le bénitier au goupillon hérissé de poils de renard (d'où son nom); l'autre, le sac à offrandes renfermant le plateau destiné à la «collecte du bassin», élégante façon de désigner la quête.

Il est fort vraisemblable que, dans quelque placard de sacristie, quelque tour de clocher, quelque grenier de presbytère, quelque «chambre de Charité» perdue au coin d'un cimetière et servant aujourd'hui à remiser les outils du fossoyeur communal, ne subsistent quelques dépouilles de ces Confréries: bannières rutilantes, chaperons et dalmatiques frangées d'or, torchères richement décorées, croix de charité caractéristiques, portant au revers du crucifix l'effigie de la Vierge, supports de crucifix, semblables à de grands chandeliers que l'on prend parfois, de nos jours, pour le pied d'un pupitre d'évangéliste, lorsqu'ils sont en bois; ou pour un support de cierge pascal, lorsqu'ils sont en métal; «Matheloges» aux riches enluminures renfermant les statuts de la Charité, les noms des confrères, et relatant les faits mémorables de l'Association au cours des âges.

Il est grand temps de s'en souvenir et de prendre les mesures de conservation qui s'imposent si l'on veut sauvegarder quelques reliques de

ces confréries de charité qui, durant des siècles, ont joué un rôle social et humanitaire de première nécessité.

Et, s'il était permis de conclure cet exposé par un souhait, ce serait celui de voir le futur Musée de Mantes-la-Jolie consacrer quelques vitrines à l'exposition de ces objets si caractéristiques d'une institution qui rendit naguère de réels services grâce au dévouement et au désintéressement de ceux que l'on appelait les « Frères de Charité ».

*

**